



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Création, production et mise en oeuvre de la scénographie de l'exposition « Un siècle de découverte archéologique », Château de Châteaubriant

Date et heure limites de réception des offres :

lundi 04 mai 2026 à 17:00

Département de Loire-Atlantique













3 Quai Ceineray

CS 94109

44041 NANTES

Tél : 02 40 99 10 00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Création, production et mise en oeuvre de la scénographie de l'exposition « Un siècle de découverte archéologique », Château de Châteaubriant
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Groupement conjoint avec mandataire solidaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	12 mois et 15 jours
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Politique d'achat du Département.....	4
2 - Engagement du Département en faveur de l'égalité des droits.....	4
3 - Objet et étendue de la consultation.....	4
3.1 - Objet.....	4
3.2 - Mode de passation	4
3.3 - Type et forme de contrat	4
3.4 - Décomposition de la consultation.....	5
3.5 - Nomenclature.....	5
4 - Engagements du Département en faveur de l'égalité des droits.....	5
5 - Conditions de la consultation	5
5.1 - Délai de validité des offres	5
5.2 - Forme juridique du groupement	5
5.3 - Variantes	6
5.4 - Développement durable	6
6 - Conditions relatives au contrat.....	6
6.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
6.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
6.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
7 - Contenu du dossier de consultation.....	6
8 - Présentation des candidatures et des offres.....	7
8.1 - Documents à produire	7
8.2 - Visites sur site	9
9 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	9
9.1 - Transmission électronique	9
9.2 - Transmission sous support papier.....	11
10 - Examen des candidatures et des offres.....	11
10.1 - Sélection des candidatures	11
10.2 - Attribution des marchés.....	11
10.3 - Suite à donner à la consultation	12
11 - Renseignements complémentaires.....	13
11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	13
11.2 - Procédures de recours.....	13

1 - Politique d'achat du Département

Avec un volume d'achat de plus de 180 millions d'euros par an, le Département de Loire-Atlantique est un acteur majeur du territoire. La stratégie d'achat du Département se base sur 3 piliers : le développement d'un achat socialement et écologiquement responsable, la promotion d'un achat facile d'accès pour les entreprises et économiquement performant, la garantie d'un achat juridiquement sécurisé. Vous trouverez les principaux engagements du Département sur <https://www.loire-atlantique.fr/44/nos-engagements-pour-promouvoir--egalite-et-la-diversite-au-sein-de-la-collectivite>

2 - Engagement du Département en faveur de l'égalité des droits

Par son projet stratégique 2022-2028, le Département a réaffirmé avec force sa volonté de lutter contre toutes les discriminations et de développer l'égalité entre les femmes et les hommes. Le plan d'action « Égalité-Diversité : un Département engagé » traduit cette ambition dans l'ensemble de ses compétences.

Détenteur des labels AFNOR « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « Diversité », le Département vise à l'exemplarité dans l'ensemble de son fonctionnement interne et notamment au travers de sa commande publique. À ce titre, il partage ces engagements avec l'ensemble de ses fournisseur-euses et veille à la cohérence de leur intervention avec les principes d'égalité et de non-discrimination. »

3 - Objet et étendue de la consultation

3.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Création, production et mise en oeuvre de la scénographie de l'exposition « Un siècle de découverte archéologique », Château de Châteaubriant

La présente consultation consiste à la création, production et mise en oeuvre de la scénographie de l'exposition « Un siècle de découverte archéologique », au Château de Châteaubriant.

Les prestations concernent : scénographie, agencement, graphisme, cartographie, manipulation, production numérique (son, vidéo, multimédias) et éclairage. Ce projet sera présenté dans la salle d'exposition du Château de Châteaubriant sur deux années, d'avril 2027 à octobre 2027 puis d'avril 2028 à octobre 2028.

Lieu(x) d'exécution :

Château de Châteaubriant
Place Charles de Gaulle
44110 Châteaubriant

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique.

3.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

3.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

3.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
79950000-8	Services d'organisation d'expositions, de foires et de congrès

4 - Engagements du Département en faveur de l'égalité des droits

L'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les discriminations sont des priorités pour le Département, inscrites dans son projet stratégique. Pour traduire son ambition, il a adopté fin 2017 le plan d'actions « Agir pour l'égalité des droits », dont les objectifs sont transversaux et collectifs.

Le plan est consultable à cette adresse : https://www.loire-atlantique.fr/44/egalite-des-droits-et-discriminations/le-plan-d-actions-agir-pour-l-egalite-des-droits/c_1307258.

Par ce plan, le Département s'engage dans une démarche d'exemplarité en visant une double labellisation AFNOR « égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » et « diversité », et conforte son action dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes ses politiques publiques.

Le Département est pleinement conscient du rôle qu'il peut avoir sur ces questions, à la fois en tant qu'acteur majeur des solidarités, mais aussi en tant qu'acteur du monde économique au travers de ses achats et de sa commande publique.

C'est la raison pour laquelle le Département souhaite informer ses fournisseur.se.s de son engagement en matière de promotion de l'égalité des droits.

Des conditions particulières d'exécution sont précisées à l'article 17 du cahier des clauses administratives particulières.

5 - Conditions de la consultation

5.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

5.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

En cas de groupement, le mandataire doit être le scénographe.

Les membres du groupement devront justifier également, de la présentation des compétences suivantes :

- agencement, illustration, graphisme, cartographie, manipulation, production numérique (son, vidéo, multimédias narratifs et interactifs) et éclairage.

5.3 - Variantes

Aucune variante à l'initiative du candidat n'est autorisée.

5.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

6 - Conditions relatives au contrat

6.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

6.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : La collectivité a défini un coût estimatif à hauteur de 65 000 HT.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

6.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

7 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

8 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

8.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner	Non
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Non
Lettre de candidature.	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Les CV de chacun des membres du groupement Les références du candidat à l'aide de visuels des opérations en cours ou réalisées	Non
Les références avec descriptifs permettant d'apprécier leur nature et leur importance (maître d'ouvrage privé ou public, année, lieu, superficie et budget alloués, délais impartis, type de mission, sujet traité et nature des œuvres exposées). Le candidat devra faire ressortir un maximum de trois (3) références en cours ou réalisées.	Non
Les moyens matériels à disposition des différents candidats (logiciels, équipement...)	Non
Une lettre présentant votre intérêt pour le projet et la bonne compréhension de la note de cadrage et du synopsis pourra s'appuyer sur les réalisations passées ou en cours du candidat, sur des références artistiques ou expographiques, sur de premières pistes de réflexion pour la conception de la scénographie, etc, afin de permettre à l'adjudicateur de juger de l'adéquation entre ses attendus et votre vision du projet.	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

NB : Le coffre-fort électronique permet de stocker sur la plateforme les documents qui sont normalement demandés au candidat attributaire du marché. Il permet aussi de déposer tous les documents que le candidat juge utile de mettre à la disposition de l'administration dans le cadre des marchés publics.

Les documents stockés et disponibles sur la plateforme seront directement récupérés par les services du département et ne seront pas demandés

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Un calendrier prévisionnel (délais d'exécution compris) qui tiendra compte des interfaces entre le candidat et les différents interlocuteurs du projet : équipe scénographique (illustrateur, aménagement, graphisme, production multimédia, etc) mais également maîtrise d'ouvrage.	Non

Libellés	Signature
Une note technique et méthodologique des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter avec la méthodologie de travail au sein du groupement et la coordination générale des missions, comprenant un calendrier prévisionnel (délais d'exécution compris) qui tiendra compte des interfaces entre le candidat et les différents interlocuteurs du projet : équipe scénographique (illustrateur, aménagement, graphisme, production multimédia, etc) mais également maîtrise d'ouvrage	Non
Une note d'intention de trois pages A4 maximum présentant le parti pris de scénographie proposé (traduction du programme muséographique, type d'ambiance, direction artistique, accessibilité et adéquation de la proposition avec les publics cibles du projet) Les points de vigilances émergents, à la lecture du programme muséographique fourni, devront être identifiés et partagés.	Non
Une note de deux pages A4 maximum concernant les stratégies pressenties à propos de la soutenabilité environnementale du projet : approche, et méthodologie en matière environnementale et d'écoconception : réemploi de l'existant, productions de nouveaux agencement réutilisables, économie et choix des matériaux, anticipation de fin de vie des mobiliers non réutilisables – cycle de vie, optimisation de l'empreinte carbone, rationalisation de la livraison des fournitures, optimisation de l'encombrement et des emballages lors du transport des mobiliers ...Il s'agira d'intégrer les enjeux de développement durable dans le projet et ce, à chaque phase de son avancée. La note permettra d'en rendre compte	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

8.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes : Prendre contact auprès de Edith CAIGNON, chargée production des expositions (tél : 06 49 76 76 54 – edith.caignon@loire-atlantique.fr).

9 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

9.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.loire-atlantique.fr>.

Information importante :

Pour votre réponse :

- 1- Chaque document ne doit pas dépasser 1 Go
- 2- Privilégier le dépôt de documents depuis votre poste de travail directement
- 3- Pour les réponses comprenant de très nombreuses pièces, privilégier les dossiers compressés (.zip, .rar, .7zip, ...)

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Si vous êtes confronté à une difficulté au moment répondre de façon dématérialisée vous pouvez contacter le service commande publique du département en utilisant l'adresse mail suivante : contactmarchespublics@loire-atlantique.fr

La capacité du service à vous apporter une réponse le plus rapidement possible est aussi dépendante du délai restant avant l'échéance de remise des offres. Aussi veillez autant que faire se peut à ne pas déposer votre offre au dernier moment et à tester votre poste avant de répondre afin de pouvoir apporter les correctifs nécessaires en amont.

Les questions relatives au dossier de consultation ou à la prestation elle-même doivent être posées via la messagerie sécurisée de la plateforme et seront traitées par les services du département.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Cependant, si le dernier pli déposé ne peut raisonnablement être considéré comme se substituant au(x) dossier(s) transmis antérieurement (pièces manquantes, ...), l'acheteur se réserve la possibilité de tenir compte des transmissions précédentes pour apprécier la complétude de l'offre.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Non renseigné

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation. **L'attributaire devra signer le marché au format PADES** (format de signature qui intègre directement le jeton de signature dans le fichier PDF)

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : lundi 04 mai 2026 à 17:00:00



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

9.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

10 - Examen des candidatures et des offres

10.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

10.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

En cas de limitation du nombre de candidats admis à négocier, l'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée avant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

En cas de négociation avec l'ensemble des candidats toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Qualité scénographique du projet	55.0 %
<i>1.1-Pertinence et adéquation de la méthodologie et de l'équipe proposées avec les attendus techniques et organisationnels du projet</i>	50.0 %
<i>1.2-Pertinence des partis-pris scénographiques, au regard du propos scientifique de l'exposition, des publics cibles et du préprogramme muséographique</i>	50.0 %
2-Prix des prestations sur la base du montant global de l'acte d'engagement	30.0 %
3-Performance environnemental : sur la base de la note environnementale transmise par le candidat, prise en compte des objectifs de responsabilité environnementale / d'écoconception et du réemploi des matériels GPLA	15.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /100.

Les critères sont notés sur 100.

Les sous-critères sont notés sur 100.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Le critère "prix" sera jugé sur la base du montant global indiqué à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire.

Le critère "Qualité scénographique du projet" sera jugé à partir de la note technique et méthodologique et de la note d'intention.

Le critère Performance environnemental sera jugée à partir de la note à propos de la soutenabilité environnementale du projet.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

10.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 premiers candidats classés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Les modalités seront précisées à l'issue de la phase offre.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

11 - Renseignements complémentaires

11.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.loire-atlantique.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

11.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nantes
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 24111
44041 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 55 10 10 02

Télécopie : 02 55 10 10 03

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/>

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Nantes
6 allée de l'Ile Gloriette
BP 24111
44041 NANTES CEDEX 1

Tél : 02 55 10 10 02

Télécopie : 02 55 10 10 03

Courriel : greffe.ta-nantes@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr/>

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Comité de règlement amiable
22 Mail Pablo Picasso
44042 Nantes CEDEX 01

Tél : 02 53 46 79 83

Télécopie : 02 53 46 79 79

Courriel : paysdl.ccira@direccte.gouv.fr